

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 3.3 LOCATIONS
OBJET : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UNE DUREE DE 20 ANS
POUR LE BIEN SIS 13 RUE DE CERCAY A BRUNOY

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt juin, s'est rassemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 38 Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
- Représentés :** 15 Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT ; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE ;
- Absents :** 3 Michaël DAMIATI ; Sylvie DONCARLI ; Christina PEDRI

2024-063

SECRETAIRE DE SEANCE
Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

2024-063	AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UNE DUREE DE 20 ANS POUR LE BIEN SIS 13 RUE DE CERÇAY A BRUNOY
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques (CG3P),

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'avis du service des Domaines en date du 26 février 2024 n°2024-91114-01233,

CONSIDERANT l'intérêt présenté par le bien sis 13 rue de Cerçay à Brunoy et sa proximité avec la Gare de Brunoy ainsi que les surfaces utiles identifiées permettant d'envisager d'étendre les usages de cet équipement au regard de ceux actuellement proposés sur le site de la Fut@ie,

CONSIDERANT les économies d'échelle réalisées en comparaison du montant du loyer actuel acquitté dans le cadre du bail commercial en vigueur sur la Fut@ie, ainsi que les conditions financières convenues dans le cadre du bail emphytéotiques,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI (pouvoir à E. BASSET), C. CARRERE (pouvoir à F. GUIGNARD), F. GUIGNARD, E. BASSET)

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Président ou M. PRIVAT Richard 2^{ème} Vice-Président à signer le Bail emphytéotique relatif au bien sis 13 rue de Cerçay 91800 Brunoy, d'une durée de 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 pour un loyer annuel de 160 820€, et comportant une période de réduction de loyer mensuel à 8 000 € pour la période du 01/07/2024 au 31/12/2024, ainsi que tout acte y afférent.

Article 2 : ADOPTE l'ILAT en tant qu'indice de révision de la redevance, qui sera applicable à compter de la 9^{ème} année du Bail (soit le 1^{er} juillet 2033). L'indice pris pour base sera celui des loyers des activités tertiaires au 4^{ème} trimestre 2032 à paraître au Journal officiel de l'année visée.

Article 3 : DIT que la rédaction du bail ainsi que toutes formalités seront réalisées par l'Etude notariale Maud LEBRAS-VERRECHIA, Romain CIVEL et Elvina LEMAIRE à Brunoy au 2 Place de la Mairie.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UNE DUREE DE 20 ANS POUR LE BIEN SIS 13 RUE DE CERCAY A BRUNOY

Date de transmission de l'acte : 01/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2024

Numéro de l'acte : DCC2024-063 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-063-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations